

Vos questions / nos réponses

Salles de consommation

Par [Alcool Info Service](#) Postée le 16/08/2010 14:15

Assez surpris d'entendre le gouvernement déclarer que les salles de consommation ne sont ni utiles ni souhaitables, voir seraient des "anti-chambres de la mort"!! Comment expliquer dans ce cas que ces structures se développent dans la plupart des pays européens et au Canada et que dans les pays où elles existent, elles font l'objet d'excellentes évaluations?

Mise en ligne le 17/08/2010

Bonjour,

Tout comme vous, nous assistons aux débats qui touchent les salles de consommation et prenons acte des différents rapports et bilans qui en résultent à ce jour d'après les expériences européennes et mondiales menées dans ce domaine.

En effet, après la Suisse dans les années 80, les Pays-Bas et l'Allemagne dans les années 90, les années 2000 ont vu se rallier l'Espagne, le Luxembourg, la Norvège, l'Australie ou le Canada pour tenter à leur tour l'expérience de proposer des salles de consommation à leurs usagers de drogues.

Leurs initiatives permettent de dégager à ce jour certains avantages comme certains inconvénients résultants de ces dispositifs.

Les principaux bénéfices notés sont :

- la diminution de l'usage à haut risque
- la baisse de la morbidité et de la mortalité
- l'augmentation de la prise en charge sanitaire et sociale des usagers
- la réduction de l'usage de rue et des nuisances pour les riverains.

A l'inverse les principaux inconvénients relevés sont de trois ordres :

- encourager l'augmentation de la consommation voire même l'initiation de nouveaux usagers (malgré le critère d'entrée qui ne retient que les usagers réguliers et dépendants)
- rendre l'usage de drogue plus confortable et plus acceptable, retardant ainsi l'accès au traitement de la dépendance
- faire augmenter les troubles à l'ordre public, en attirant des usagers et des dealers à proximité des salles.

Plus globalement, comme vous le citiez, les conclusions actuelles aboutissent à l'idée d'un bénéfice supérieur aux risques que l'on peut tirer de l'existence de ces salles de consommation. En revanche, ces lieux n'ont de sens et d'efficacité que s'ils sont reconnus dans le cadre d'une politique publique et inscrits dans un réseau de services proposés aux usagers.

La France pourrait, d'ici quelques années, se rallier à son tour à la mise en oeuvre de tels dispositifs, tout comme certains de ses pays voisins, néanmoins, à ce jour, nous ne pouvons qu'observer qu'une certaine frilosité, ou un certain scepticisme à ce sujet ont été prépondérants.

Cordialement
